

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET SECURITE, DECENTRALISATION ET
AFFAIRES COUTUMIERES

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

PROJET DE RESILIENCE AUX INONDATIONS URBAINES EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO « PRIUR »
(P508410)

Termes de référence relatifs au recrutement du Chef de l'Unité Technique au sein du
Ministère de l'Intérieur en charge de la mise en œuvre technique des activités de la
composante 1 du Projet

Octobre 2025

1. CONTEXTE GENERAL

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale de 200 millions de Dollars américains pour la mise en œuvre du Projet de Résilience aux Inondations Urbaines en RDC (PRIUR), ayant pour objectif de renforcer les capacités de gestion des risques liés au climat et des risques de catastrophes, et de réduire les risques d'inondation dans les villes sélectionnées.

Le Projet répond aux catastrophes de la saison des pluies 2023-2024 dans des zones ciblées. À moyen et long terme, il vise à renforcer les infrastructures, les capacités et les systèmes pour une RDC plus résiliente et mieux à même de résister aux chocs climatiques et aux catastrophes.

Le Projet atteindra ces objectifs en (i) renforçant la capacité de préparation aux situations d'urgence de la RDC et la capacité à répondre aux crises par le biais d'un renforcement institutionnel aux niveaux national, provincial et local, et de la mise en place d'un système de Gestion des Risques de Catastrophes (GRC) ; et en (ii) répondant aux besoins urgents de reconstruction et de réhabilitation dans les villes gravement touchées par les inondations de 2024, d'une manière qui s'adapte à la situation de conflit actuelle.

Le Projet se concentrera d'abord sur les besoins de réhabilitation dans la Ville-Province de Kinshasa et la Ville de Kalemie (Province du Tanganyika).

Le projet PRIUR comprend quatre (4) composantes, lesquelles sont :

Composante 1 : Renforcement institutionnel pour une meilleure Gestion des Risques de Catastrophes (GRC) aux niveaux national, provincial et local (30 millions de Dollars américains), ayant les sous-composantes ci-dessous :

- Sous-composante 1.1 : Renforcement du système de GRC au niveau national ;
- Sous-composante 1.2 : Renforcement des capacités aux niveaux provincial et local.

Composante 2 : Infrastructures résilientes pour certaines villes (150 millions de Dollars américains), ayant les sous-composantes ci-dessous :

- Sous-composante 2.1 : Reconstruction et réhabilitation d'urgence des infrastructures critiques ;
- Sous-composante 2.2 : Réhabilitation des infrastructures de réduction des risques d'inondation ;
- Sous-composante 2.3 : Études stratégiques pour la gestion des risques d'inondation ;
- Sous-composante 2.4 : Mesures sociales pour financer d'éventuelles indemnisations pour les réinstallations.

Composante 3 : Gestion du Projet (20 millions de Dollars américains).

Composante 4 : Intervention d'urgence conditionnelle (0 Dollar américain).

Quid de la composante 1 ?

La composante 1 est consacrée au renforcement institutionnel pour une meilleure gestion des risques de catastrophe au niveau national, provincial et municipal. Il se focalisera également sur le renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement pour

améliorer le système de gestion des risques de catastrophe, le renforcement des systèmes d'alerte précoce axés sur les personnes touchées par les inondations, qui sont sensibles aux situations de FCV et sensibles au genre, y compris une stratégie de communication d'urgence pour diffuser des alertes aux derniers maillons, y compris les personnes déplacées et les communautés dans les zones touchées par le conflit.

Elle est organisée en deux (2) sous-composantes :

Sous-composante 1.1. "Renforcer le système de GRC au niveau national", notamment par les moyens suivants : (a) le renforcement du cadre juridique et réglementaire du bénéficiaire par l'élaboration d'une législation sur la GRC, d'une politique de GRC et de plans opérationnels (y compris un plan national de gestion intégrée et un plan de continuité des activités) ; (b) le renforcement de l'éducation à la GRC, notamment par l'élaboration de programmes d'études et des formations sur mesure ; (c) le renforcement des capacités des institutions et des praticiens concernés ; (d) le renforcement des systèmes d'alerte précoce au niveau national ; (e) le développement d'outils d'information sur les risques, y compris des cartes des aléas basées sur les conflits, et une plateforme de partage des données ; et (f) le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion de projet du Ministère de l'Intérieur et Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières ("Mol"), y compris à travers la fourniture d'une assistance technique.

Sous-composante 1.2. "Renforcer le système de GRC aux niveaux provincial et local dans les provinces sélectionnées", par le biais de : (a) l'élaboration de plans opérationnels locaux, tels que des plans d'urgence, des plans de gestion des abris et des stratégies d'engagement communautaire et de facilitation sociale qui intègrent des actions visant à réduire le risque de violence sexiste ; (b) l'élaboration de systèmes d'alerte précoce aux inondations au niveau local qui sont équipés d'instruments pour mesurer les niveaux des rivières et des lacs, les prévisions d'inondation et les communications d'urgence personnalisées pour les hommes et les femmes ; (c) la réalisation de formations sur les mesures de préparation aux catastrophes et l'évaluation des dommages ; et (d) l'amélioration des systèmes de résilience urbaine, y compris en : (i) l'élaboration de plans de gestion des bassins versants urbains et de plans directeurs de drainage ; et (ii) la fourniture d'une assistance technique, et l'achat et l'installation d'équipements pour les outils d'exploitation et d'entretien des infrastructures de lutte contre les risques d'inondation.

2. JUSTIFICATION

Les inondations exacerbées par le climat causent des dommages et des pertes importants dans toute la RDC, en particulier dans les villes non planifiées en croissance rapide. Entre novembre 2023 et janvier 2024, les estimations officielles indiquent que les inondations ont tué près de 300 personnes et touché plus de 2,2 millions de personnes (60 % d'enfants) dans 18 des 26 provinces de la RDC. Les inondations ont causé des dommages considérables, notamment la destruction de maisons, d'infrastructures essentielles (routes, systèmes d'approvisionnement en électricité et en eau) et de terres agricoles, estimés à 1,31 milliard de Dollars américains au total. En avril-mai 2024, des inondations ont frappé les zones bordant le Lac Tanganyika et en amont du bassin du fleuve Congo, dont les villes touchées ne se sont toujours pas remises. En janvier 2024, Kinshasa a connu des inondations record qui ont touché au moins six (6) communes et plus de 79 000 personnes, avec des dommages directs estimés à 96 millions de Dollars américains. Les mêmes inondations ont touché la Province

du Tanganyika, avec des dommages directs estimés à 60 millions de Dollars américains aux infrastructures. Les inondations continuent d'avoir un impact sur la population et l'économie, car les dommages n'ont pas été réparés à ce jour. Les inondations récurrentes, ainsi que la faiblesse des soins de santé et les crises sanitaires persistantes augmentent les épidémies.

Le Projet de résilience aux inondations urbaines en RDC (2025-2030) répond aux catastrophes de la saison des pluies 2023-2024 dans des zones ciblées ; à moyen et long terme, il vise à renforcer les infrastructures, les capacités et les systèmes pour une RDC plus résiliente et mieux à même de résister aux chocs climatiques et aux catastrophes. Le Projet atteindra ces objectifs en (i) renforçant la capacité de préparation aux situations d'urgence de la RDC et sa capacité à répondre aux crises par le biais d'un renforcement institutionnel aux niveaux national, provincial et local, et de la mise en place d'un système de gestion des risques de catastrophe (GRC) ; et en (ii) répondant aux besoins urgents de reconstruction et de réhabilitation dans les villes gravement touchées par les inondations de 2024, d'une manière qui s'adapte à la situation de conflit actuelle.

Le Projet de résilience aux inondations urbaines en RDC (ci-après : « le Projet ») se concentrera d'abord sur les besoins de réhabilitation dans la Ville-Province de Kinshasa et à Kalemie (Province du Tanganyika). La composante 2 du Projet financera divers investissements visant à renforcer les infrastructures de gestion des inondations dans ces villes (et éventuellement dans d'autres villes à un stade ultérieur).

La mise en œuvre des activités de la composante 1 du Projet exige la mise en place d'une équipe idoine, qui, sera composée au minimum de : (i) un Chef de Projet pour la composante 1, (ii) un Expert en Gestion de Risques et Catastrophes, (iii) un Expert en communication, (iv) un Assistant administratif.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue du recrutement d'un Chef de Projet pour la composante 1 au sein de l'Unité Technique du Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, dans le cadre du Projet PRIUR.

3. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1. Les acteurs d'exécution du Projet

Les intervenants directs dans la mise en œuvre du Projet sont : la Cellule Infrastructures, l'Unité Technique (UT) au sein du Ministère de l'Intérieur et les Unités Provinciales d'Exécution du Projet (UPEP).

La coordination générale du Projet, y compris la gestion fiduciaire sera assurée par la Cellule Infrastructures qui sera en relation avec les différentes entités intervenant dans sa mise en œuvre.

La définition et la planification des activités à réaliser seront faites en consultation avec toutes les parties prenantes sous la coordination de la Cellule Infrastructures. Les activités planifiées seront insérées dans le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) à valider par le CNP et la Banque mondiale ainsi que dans le Plan de Passation des Marchés (PPM).

Les activités des composantes 2 et 3 seront préparées et mises en œuvre par la Cellule Infrastructures avec l'implication des services techniques concernés et des UPEP.

Les activités de la composante 1 seront préparées et mises en œuvre par l'Unité Technique sous la coordination du Secrétariat Général. Elle sera chargée de la préparation des termes de référence des activités ainsi que du suivi de leur mise en œuvre. Les différents avis de non-objection sur les activités seront transmises à la CI pour soumission à la Banque. Les documents relatifs aux différentes activités seront transmis pour information au Secrétariat Général de l'Intérieur. L'Unité Technique soumettra régulièrement des rapports d'activités au Ministère de l'Intérieur.

Les UPEP seront chargées de la coordination et de l'appui à l'exécution des activités sur terrain. Elles travailleront sous la supervision directe de la Cellule Infrastructures à qui elles rendront régulièrement compte.

Outre les intervenants directs, des structures relevant des différents secteurs seront appelées à apporter leur support technique ou opérationnel dans la mise en œuvre du Projet. Il s'agit notamment : de l'Office des Voiries et Drainage (OVD), de la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC), de l'Office des Routes (OR), de la Régie des Voies Fluviales (RVF), de l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT), de l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT), du Fonds National d'Entretien Routier (FONER), de la METTELSAT, etc.

3.2. Les bénéficiaires du Projet

Le Projet a plusieurs bénéficiaires catégorisés en deux, notamment les populations et organisations de la société civile d'une part, et les administrations publiques du niveau national, provincial et local impliquées dans la gestion des risques des catastrophes en RDC.

4. MANDAT DU CHEF DE L'UNITE TECHNIQUE

4.1. Mandat général

Sous l'autorité du Coordonnateur de la Cellule Infrastructures et en collaboration avec le Secrétariat Général de l'intérieur et Sécurité, le Chef de l'Unité Technique aura pour mandat général d'assurer la réalisation de toutes les activités liées à la composante 1, c'est à dire le Renforcement institutionnel pour une meilleure GRC au niveau national, provincial et local dans le cadre du Projet. Il est responsable de la mise en œuvre des activités de la composante 1 sur le plan technique selon le budget et les plannings arrêtés.

4.2. Tâches et responsabilités du Chef de l'Unité Technique

Le Chef de l'Unité Technique (CUT) est appelé à assurer les tâches spécifiques suivantes :

- Assurer la coordination technique des activités de la composante 1 (Elaboration des termes de référence pour la réalisation des études et des spécifications techniques pour les acquisitions, participation aux commissions d'évaluation et/ou commissions de négociation des contrats, suivi des contrats, participation à la validation des livrables ou à la réception de fournitures, élaboration de rapports périodiques d'activités de la composante, participation à l'élaboration des PTBA, etc.), conformément au planning arrêté et au Protocole d'accord de collaboration entre le Ministère de l'Intérieur et Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, et le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, et dans le strict respect des manuels de gestion du Projet approuvés par la Banque Mondiale ;

- Assurer que les missions de chaque fonction de l'Unité Technique sont bien définies et remplies, et évaluer les performances des experts de l'Unité Technique sous sa responsabilité ;
- Assurer que les outils/ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités de la composante 1 sont mis en place ;
- Veiller au respect du calendrier des actions suivant le Plan de Passation des Marchés en vigueur, et le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) établi pour les différentes conventions et marchés ;
- Contribuer à la préparation de termes de référence et de dossiers de passation de marchés pour les services de consultants et autres ;
- Analyser et évaluer la qualité technique des études et des rapports fournis par les consultants et les bureaux d'études ;
- Assurer le respect des instruments des sauvegardes environnementales et sociales ;
- Assurer l'organisation de la réception provisoire puis définitive des travaux, etc.
- Réaliser ou participer à la préparation et à la réalisation de toutes les études techniques à mener dans le cadre de la composante 1 requérant la gestion ou l'implication de l'Unité Technique ;
- Coordonner toutes les tâches de différents intervenants de la composante 1 ;
- Organiser les réunions et produire des rapports périodiques sur l'état d'avancement des activités de la composante 1 du Projet, ainsi que tout autre document du Projet à consolider avec la Cellule Infrastructures en charge de la coordination générale et de la gestion fiduciaire du Projet ;
- S'assurer que les agences d'exécution locales (UPEP) ou autres prestataires réalisent les activités de mise en œuvre du Projet relevant de la composante 1 ;
- S'assurer de la contribution effective de toutes les personnes impliquées dans l'exécution des activités de la composante 1 du Projet, sous tous les aspects (opérationnel, environnemental, suivi-évaluation, communication, etc.)
- Contribuer à une bonne communication et à l'engagement des parties prenantes au Projet sur les activités de la composante 1 ;
- Accompagner les autorités de la Ville-Province de Kinshasa et de la Province du Tanganyika dans la planification des activités de la composante 1 ;
- Exécuter toute autre tâche, demandée par la hiérarchie, relative aux activités du Projet.

4.3. Résultats attendus

Les résultats attendus des prestations du Chef de l'Unité Technique sont les suivants :

- Réalisation des activités de la composante 1 du Projet suivant le PPM, le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) approuvés et mise en œuvre des recommandations des aide-mémoires des missions de supervision de la Banque mondiale, RSF et autres ;

- Bonne implication de l'Unité Technique ainsi que des prestataires chargées de la préparation et de la mise en œuvre des activités de la composante 1 du Projet ;
- Respect des délais dans les plans d'action convenus lors des missions (au moins 75 % des actions complétés dans les délais convenus) ;
- Communication régulière avec les parties prenantes et bénéficiaires du Projet, selon les échéances et modalités à convenir ;
- Reporting régulier sur les activités du projet et proposition de mesures correctrices en cas de retard ;

Les critères de performance du Chef de l'Unité Technique pourront être précisés dans le Manuel de gestion du Projet.

5. PROFIL DU CHEF DE L'UNITE TECHNIQUE (CUT)

Le Chef de l'Unité Technique (CUT), en charge de la composante 1 du Projet de Résilience aux Inondations Urbaines en RDC (PRIUR) est un Expert national de haut niveau justifiant des compétences suivantes :

- Formation : Diplôme universitaire (minimum Bac+5) en Gestion de projet, Ingénierie civile ou Travaux Publics, Urbanisme, Géographie, Environnement ou domaines connexes ;
- Expérience globale : Dix (10) ans au minimum dans le secteur de Gestion de projet, Gestion de risques et catastrophes, Résilience urbaine ou Ingénierie ;
- Expérience spécifique :
 - Cinq (5) ans au minimum aux postes de direction (management) dans une entreprise publique et/ou privée ou dans un projet de développement ;
 - Expérience dans la gestion et/ou le suivi de projet de développement de résilience urbaine ou gestion de risques et catastrophes : au moins deux (2) projets d'un montant minimum de 10 millions USD chacun, ces cinq (5) dernières années ;
 - Au moins deux (2) expériences dans la Gestion des risques des catastrophes et/ou protection civile en RDC ou dans un pays similaire en Afrique sub-saharienne ;
- Disposer d'une expérience dans la mise en œuvre des projets financés par les partenaires bi ou multilatéraux tels que la Banque mondiale, la BAD, l'Union européenne, etc. ;
- Disposer d'une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe ;
- Avoir la maîtrise de l'outil informatique (MS Office) et de l'utilisation de l'Internet ;
- Parler et écrire parfaitement le français ;
- La connaissance de l'anglais serait un atout.

6. LES CRITERES DE PERFORMANCE EXIGES

- Respect des présents termes de référence ;
- Quantité et qualité des documents produits ;
- Qualité et fréquence du rapportage sur le suivi des différentes activités à charge ;
- Qualité et ponctualité des revues des documents techniques ;
- Suivi proactive des contributions des parties prenantes ;

- Respect des délais d'exécution des tâches prescrites.

7. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

La durée du Projet de Résilience aux Inondations Urbaines en RDC est de cinq (5) ans, allant du 31 juillet 2025 au 30 juin 2030.

Le Chef de l'Unité Technique en charge de la composante 1 signera un contrat de douze (12) mois renouvelable sur la base d'une évaluation de ses performances annuelles jugées satisfaisantes.

Ses prestations se limiteront aux deux (2) provinces concernées par le Projet, notamment la Ville-Province de Kinshasa et la Province du Tanganyika.

Le bureau de travail sera implanté dans la Ville de Kinshasa, avec des missions de terrain.

8. OBLIGATIONS DE REPORTING

Le Chef de l'Unité Technique en charge de la composante 1 établira des rapports d'activités trimestriels et annuels. Ces rapports feront le point sur l'état d'avancement des activités et les perspectives durant la période d'exécution du Projet en rapport avec les activités de la composante 1 relatives au renforcement institutionnel.

Ces rapports seront consolidés au niveau de la Cellule Infrastructures, avant leur transmission au Gouvernement et à la Banque mondiale.

En cas de besoin, des rapports circonstanciels peuvent être demandés au Chef de l'Unité Technique.

9. INTRANTS FOURNIS PAR LE CLIENT

La Cellule Infrastructures mettra à la disposition du Contractuel :

- Les documents du Projet, les études et autres documents à caractère technique, économique et financier en rapport avec la mission ;
- Les autorisations administratives nécessaires à l'exécution convenable de son mandat ;
- Le bureau et les équipements de travail (ordinateur, imprimante, mobilier de bureau, etc.).

Annexe 1: Grille d'évaluation pour le recrutement de Chef de l'Unité Technique (CUT), Composante 1 du Projet

Critères	Sous-critères	Pondération (%)
Formation académique de base	Diplôme universitaire (minimum Bac+5) en Gestion de projet, Ingénierie civile ou Travaux Publics, Urbanisme, Géographie, Environnement ou domaines connexes	10%
Expérience professionnelle générale	Dix (10) ans au minimum dans le secteur de Gestion de projet, Gestion de risques et catastrophes, Résilience urbaine ou Ingénierie	20%
Expérience spécifique	Cinq (5) ans au minimum aux postes de direction (management) dans une entreprise publique et/ou privée ou dans un projet de développement (10 %) Expérience dans la gestion et/ou le suivi de projet de développement de résilience urbaine ou gestion de risques et catastrophes : au moins deux (2) projets d'un montant minimum de 10 millions USD chacun, ces cinq (5) dernières années (30 %) Au moins deux (2) expériences dans la Gestion des risques des catastrophes et/ou protection civile en RDC ou dans un pays similaire en Afrique sub-saharienne (15 %)	55 %
Expérience dans la mise en œuvre des projets	Disposer d'une expérience dans la mise en œuvre des projets financés par les partenaires bi ou multilatéraux tels que la Banque mondiale, la BAD, l'Union européenne	10%
Maîtrise de l'outil informatique	Avoir la maîtrise de l'outil informatique (MS Office) et de l'utilisation de l'Internet	5%
Points maxima		100 %